

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Novembre 2019

233x19

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2020

S'agissant de dépenses d'investissement gérées sur le budget, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, sur l'autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors autorisation de programme et crédits de paiements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'à l'adoption du budget de 2020.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser ces dispositions qui permettront la poursuite des programmes d'investissement durant les premiers mois de l'année.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1612-1 relatif aux engagements de dépenses avant le vote du budget,

Tableau récapitulatif :

Chapitre	Budget 2019 Hors AP/CP	Autorisation d'ouverture des crédits (25%)
<u>Budget principal</u>		
20	919 564	229 891
204	500 000	125 000
21	1 459 986	364 996
23	6 279 589	1 569 897

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les crédits inscrits au budget jusqu'au 30 avril 2020 ou jusqu'au vote du Budget Primitif 2020 s'il intervient avant cette date et ce dans la limite des montants et des affectations décrites au présent tableau.

- Cette autorisation ne dépasse pas le quart des crédits inscrits au budget 2019 (Budget Primitif 2019, Budget Supplémentaire 2019).

- PRÉCISE que les crédits effectivement mis en œuvre seront obligatoirement repris au budget primitif 2020 aux Chapitres et Articles concernés .

- SE PRONONCE comme suit:

POUR : 26

CONTRE : 4 – M. FUSONE – JOUBEAUX – BATTINI - AMARO

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 22 Novembre 2019

LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA